



Edito

DU BOULOT POUR LES VACANCES !!!

Voilà, la loi Macron a été adoptée à coup de 49.3, deux fois devant l'Assemblée Nationale et une fois devant le Sénat. Cette loi est aussi appelée "loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques" : tout est dit. Elle va généraliser le travail du dimanche comme un jour ouvré, 12 fois par an, les salariés devront se battre pour avoir une majoration qui sera au bon cœur du patron. Elle va aussi réformer le Conseil des Prud'hommes en faveur de l'employeur bien sûr, un petit exemple et pas des moindres, du jamais vu en France. Un patron d'une entreprise de moins de 300 salariés qui licenciera abusivement sera condamné au maximum à seulement 12 mois de salaire d'indemnités ; et si le salarié a moins de 2 ans d'ancienneté ce sera 4 mois maximum. La chasse aux travailleurs qui ne se plieront pas aux désirs du patron est ouverte. Rassurez-vous !!! On est sauvé !!! Le parti «Les Républicains» ont déposé un mémorandum au Conseil Constitutionnel. Cette loi va aussi permettre, une fois de plus, le versement d'argent public aux PME et TPE, vous savez ceux que certains appellent « les pauvres petits patrons ». Ils sont comme les autres et peut-être parfois pires car avec le peu de salariés qu'ils ont, ils détectent plus vite un syndicaliste et le sanctionnent immédiatement pour le remettre sur le droit chemin comme ils disent !!!

Bon allez ! On ne va pas passer l'édition là-dessus, il y a eu aussi le vote de la loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), dernier volet de la réforme territoriale. Parmi les mauvais coups retenus, on peut noter la disparition des communautés de communes de moins de 15.000 habitants (ce seuil était de 5.000). Des dérogations seront accordées sur les territoires montagnards ou peu denses. Il y a aussi le transfert des transports scolaires aux régions. Cette loi cache bien d'autres mauvais coups.

Que dire de la Grèce, si ce n'est que ceux qui croyaient encore à l'Europe sociale doivent être bien déçus ? C'est un nouveau plan d'austérité et de privatisation massive qui attend les Grecs.

En 1973 la loi Pompidou-Giscard interdit à l'état français d'emprunter à taux zéro ou à très faible intérêt à la Banque de France. Cette loi a été appelée la loi Rothschild puisque Pompidou était un ancien directeur général de la financière Edmond de Rothschild (eh oui déjà !! comme Macron). C'est à partir de 1973 que les déficits et la dette publique se sont envolés.

En 1992 ces dispositions ont été étendues à toute l'Europe par le traité de Maastricht. Le traité de Lisbonne a repris ces dispositions, les états ne peuvent plus emprunter qu'aux banques privées. L'Europe les a contraints à négocier leurs prêts sur les marchés privés internationaux pour gaver les banques et les actionnaires.

Ce qui arrive au peuple grec montre que la nation n'est plus souveraine. A quoi vont bien servir nos députés et nos sénateurs ? Ils votent les lois faites par les capitalistes européens pour faire toujours plus de profits. C'est le jeu de celui qui en gagne le plus. Vous savez, ils appellent ça la compétitivité.

Je vous laisse retourner à vos occupations, je n'ose même plus vous souhaiter bonnes vacances, trop de nos camarades, collègues ou amis ne peuvent même plus se chauffer ou se nourrir correctement. Alors les vacances !!!

Il nous faut mobiliser les salariés pour qu'ils se syndiquent, pour qu'ils aient une autre information que celle donnée par les exploiters. Ce n'est qu'à cette condition que nous pourrions changer cette société et en finir avec le capitalisme.

Dès aujourd'hui, mobilisons-nous pour faire du 23 septembre une grande journée contre les discriminations syndicales. Mais aussi le 8 octobre contre l'austérité, et contre toutes les lois scélérates de ce gouvernement et de celui d'avant, pour l'augmentation générale des salaires, pensions et minima sociaux, de meilleures conditions de travail et en finir avec le chômage...

Allez hop, au boulot !!!

Pascal Jaubier
Secrétaire à l'Orga

Sommaire :

Editorial :

Du boulot pour les vacances !!!	P. 1
Bourges Habitat - Maîtres-nageurs - Lunery	P. 2
Résultats Elections professionnelles	P. 3
La contre-révolution MACRON	P. 3
Journées d'études 6 et 7 Octobre (120 ans de la CGT - 70 ans de la Sécurité Sociale)	P. 4
Action du 25 Juin : Lettre ouverte et Motions	P. 4-5
AG UD/ULs le 10 Septembre	P. 6
Actions du 23 Septembre et du 8 Octobre	P. 6
Légion d'Honneur Maurice Renaudat	P. 7
PUB MACIF	P. 8



AGENDA

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE UD/ULs
des Militants du Cher**
JEUDI 10 SEPTEMBRE de 8 h 30 à 16 h 30

2 JOURNÉES D'ETUDES
120 ans de la CGT - 70 ans de la Sécurité
Les 6 et 7 Octobre 2015
Inscrivez-vous dès maintenant auprès de l'UD

Actions des 23 Septembre et 8 Octobre

Action Retraités le 1er Octobre :
Remise de cartes pétition

Bonnes vacances à toutes et à tous.

**VICTOIRE POUR LES AGENTS DE BOURGES HABITAT ET LE SERVICE PUBLIC DU LOGEMENT SOCIAL À BOURGES :
LE MAIRE A DÛ RENONCER À LA PRIVATISATION.**

**L'Union départementale CGT
soutient un salarié en justice**



AU SOUTIEN. La CGT fait bloc contre le projet de cession de Bourges habitat à Jacques Cœur habitat et ses conséquences.

C'est officiel, le 30 juin 2015 le CA de Bourges Habitat (l'Office Public HLM) a enterré le projet de cession de la totalité du patrimoine public au secteur privé (la SA Jacques Cœur Habitat), comme annoncé il y a 1 an par Pascal Blanc. Bourges Habitat retrouve son autonomie de service public et sa maîtrise d'œuvre avec la nomination d'un Directeur Général JP Lafont-Cassiat. Comme le titre le Berry Républicain « Victoire prudente face à l'avenir », une victoire sans conteste qui est à mettre à l'entier crédit des 65 agents de Bourges Habitat en lutte tenace contre les pressions allant jusqu'au harcèlement moral pour leur faire abandonner leur statut public et la répression contre la CGT (affaire Frédéric Decoin contre GIE Habitat). La lutte pour le statut public s'est engagée dès avril 2013 face à la politique de fusion/privatisation de Serge Lepeltier, sous la gouvernance d'un nouveau directeur de Jacques Cœur Habitat au profil du casseur, JM Pierret, égale-

ment désigné en toute illégalité Administrateur Unique du GIE et intégré illégalement dans l'organigramme du secteur privé. Une lutte exemplaire à plus d'un titre : un échec de ce projet de rapprochement public et privé à Bourges était très attendu au niveau national, une solidarité sans faille de la totalité des 65 agents territoriaux, et le soutien des associations de locataires avec le « collectif contre la privatisation et pour un service public du logement social » animé par l'UD CGT avec la CGT Bourges Habitat, l'Indecosa-CGT, l'UAL, la CNL. Ainsi Le rapport de la Mission Interministérielle d'Inspection du Logement Social (devenu ANCOLS) prenant en compte nos arguments a mis en demeure le Maire d'un retour à l'autonomie avec accord de la fédération des OPH et du Préfet. La porte est ouverte pour une fusion avec l'OPH du Cher souhaitée par l'UD CGT pour les mêmes droits au logement social dans un service public de qualité. Injonction est faite de « la mise en place d'une gouvernance autonome responsabilisée sur des objectifs à moyen terme précis d'amélioration du service aux locataires, de réhabilitation du patrimoine ». Avant le transfert des agents à Bourges Plus au 1^{er} janvier 2017, la vigilance est de mise avec cet objectif de « vente de HLM pour dégager les moyens financiers nécessaires » inacceptable dans la mesure où la Municipalité ne voudrait pas payer sa part à hauteur de 33%. Cette situation nouvelle, créée par le refus d'abandonner le statut public, doit être mise à profit par les locataires et leurs associations, avec le collectif, pour changer le quotidien de nos quartiers populaires très dégradé par cette politique de privatisation rampante avec une politique de reconquête d'un service public de qualité à Bourges et dans le Cher.

Mathijs SCHOEVAERT (mandaté par l'UD pour le service public du logement social)

MAÎTRES-NAGEURS EN COLÈRE

Les piscines de Bourges et leur personnel remplissent, tout au long de l'année, leur mission de service public, offrant aux usagers de multiples activités.

- Elles reçoivent les écoles primaires, ce qui permet aux enfants d'apprendre à nager ou pour certains d'avoir leur premier contact avec l'eau.
- Le service public, c'est offrir aux usagers la possibilité de pratiquer l'activité de leur choix toute l'année.
- Les agents municipaux des piscines de Bourges refusent d'être les boucs-émissaires d'une politique de casse des services publics.
- Dès l'ouverture du centre nautique rénové, les besoins en personnel ont été sous évalués.
- En ces temps de disette budgétaire, la municipalité refuse de voir les choses en face.
- En réduisant le nombre de postes le Maire impose des conditions de travail inacceptables et une dégradation de l'offre de service public.
- Au mois de septembre, un poste de Maître nageur devrait être supprimé, les horaires d'ouverture au public du centre nautique seront revus à la baisse.
- La piscine des Gibjoncs devrait être fermée le dimanche matin au mépris des usagers d'un établissement nécessaire à la vie d'un quartier populaire.
- Le manque de personnel génère la fermeture chronique des établissements lors d'un simple arrêt pour maladie, stage de formation ou prise de congés, en règle générale de toute absence.
- Le personnel demande la création de postes pour assurer à la population un service public de qualité.

LUNERY : QUAND UN MAIRE S'EN PREND À LA CGT

Dès la première visite de la CGT à la Mairie (avril 2014), le maire nous accueille à l'entrée en hurlant « *la CGT ne rentrera jamais dans la Mairie, je ne vais pas payer mes salariés à buller en réunion avec vous* ». Voilà un aperçu de la considération qu'a pour la CGT le maire de Lunery. Une de nos camarades candidate sur nos listes aux élections professionnelles a fait les frais de cette colère. Elle a dû déposer plainte pour harcèlement à la gendarmerie de ST Florent qui a transféré le dossier à celle de Vierzon. Vous trouverez tout sur le site internet de l'UD. (www.ud18.cgt.fr).

RESULTATS ELECTIONS PROFESSIONNELLES CE/DP

PAULSTRA VIERZON

*La CGT progresse en voix et en sièges
et devient 1ère organisation syndicale devant la CFDT dans le 1er Collège.*

1er Collège			2ème Collège			TOTAL		
	Voix	%	Siège		%	Siège	Voix	%
CGT	55	53,92%	2	15	24,19%	0	70	42,68%
CFDT	47	46,08%	1	29	46,78%	1	76	46,34%
CGC				18	29,03%	1	18	10,98%
	102			62			164	

En 2011, la CFDT arrivait largement en tête tous collèges confondus avec 109 voix (55,61% - 3 sièges), la CGT était derrière avec 55 voix (28,06% - 1 siège), la CGC 3ème avec 22 voix (11,22% - 1 siège) et FO 4ème avec 10 voix (5,10% - 0 siège).

PARKER VIERZON

Large victoire de la CGT avec 62,33 % devant FO/CFTC (37,67%)

1er Collège			2ème Collège			3ème Collège			TOTAL		
	Voix	%	Siège	Voix	%	Siège	Voix	%	Siège	Voix	%
CGT	73	70,87%	2	18	54,55%	1	0	0%	0	91	62,33%
FO/CFTC	30	29,13%	1	15	45,45%	0	10	100%	1	55	37,67%
	103			33			10			146	

LA CONTRE-RÉVOLUTION MACRON

Le gouvernement actuel développe délibérément le chômage de masse, 1.300.000 chômeurs de catégories A, B, C de plus de 3 ans. Les licenciements sont facilités depuis l'accord national interpro du 11 janvier et la loi du 14 juin 2013 (ANI, accord non signé par la CGT).

Jusqu'à ce jour, le Contrat de Travail est passé entre deux parties inégales. Il se caractérise par un « lien de subordination juridique permanent », lequel engendre, en faveur des salariés, des contreparties.

Mais la loi Macron vise à remplacer le lien de subordination par un contrat à deux parties prétendues égales. La loi Macron vise à remplacer le lien de subordination par un lien de « soumission librement consenti » sans contreparties (droit anglo saxon).

Ainsi ces nouveaux contrats de travail relèvent du Code Civil (modification de l'article 2064 du Code Civil et la loi annexe du 8 février 1995) : la relation de travail est remplacée par une relation commerciale, le statut du travailleur devient du type « auto-entrepreneur » et la référence à un « ordre public social » ou à « un état de droit de l'entreprise » disparaît.

Tous les droits du Code du Travail s'en trouvent écartés....

Ainsi le Droit Civil va remplacer le Droit du Travail. C'est la plus grande contre-révolution jamais imaginée.... au détriment des salariés et elle annonce clairement la fin des Conseil de Prud'hommes dans leur constitution actuelle....

(A suivre....)

2 JOURNÉES D'ÉTUDES : 6 et 7 octobre

organisées par l'UD, le Collectif IHS 18, le Collectif Santé Sécurité Sociale de l'UD/USR

Salle du Prieuré St-Martin (derrière l'UD)

Impasse St-Martin à BOURGES.

1ère journée : 120 ans de la CGT

⇒ *Conférence - Débats : la CGT aujourd'hui ; le 51ème Congrès de 2016*

2ème journée : 70 ans de la Sécurité Sociale

⇒ *Conférence - Débats : sur la CSG, Retraites, l'A.N.I., les Mutuelles d'entreprises, les Allocations Familiales.....*

**S'inscrire dès maintenant auprès de l'UD
Prévoir les délais pour congé formation**

VIE SYNDICALE

Action du 25 juin 2015

Lettre ouverte du Syndicat CGT du Centre Hospitalier Vierzon

A Monsieur Florent FOUCARD - Directeur Général

Objet : Grève du 25 juin 2015

Vierzon, le 18 juin 2015

Monsieur le Directeur général,

Comme vous le savez, notre organisation syndicale CGT appelle l'ensemble des salarié-e-s du public et du privé, à une journée de grève interprofessionnelle et à manifester le 25 juin 2015.

La mobilisation des personnels, agents et salarié-e-s du Centre Hospitalier de Vierzon avec la CGT, portera principalement contre, le projet de loi santé, le pacte de responsabilité dont notre fédération demande le retrait. Nous demandons également l'arrêt des fermetures de lits et services, l'abandon de toutes les mesures d'économie qui asphyxient nos établissements et les services, le maintien de tous les postes et l'embauche d'effectifs qualifiés en mesure de répondre aux besoins de la population avec des conditions de travail décentes, etc...

En ce qui concerne le Centre Hospitalier de Vierzon, la CGT exige :

- La non fermeture de lits et de services
- L'arrêt des processus de mutualisation avec Bourges (laboratoire, stérilisation, informatique...)
- Le remplacement de tous les agents (maladie, retraite, formation...)
- Le respect des droits des salariés
- Un effort de votre part et de nos tutelles pour rendre attractif notre hôpital afin de fidéliser le corps médical.

La CGT de l'hôpital de Vierzon s'interroge fortement sur la volonté de maintenir un service de santé public sur le bassin vierzon-nais au plus près de la population.

Nous vous demandons, Monsieur le directeur général, d'interpeller et de relayer auprès de votre hiérarchie, les difficultés liées à cette politique d'austérité.

Dans l'attente de votre réponse,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos meilleures salutations.

Pour la CGT
Jean-Claude HOUBION - Secrétaire Général

Motions déposées auprès des directions lors de la journée d'action du 25 juin 2015

MOTION du Syndicat CGT du Centre Hospitalier Jacques Cœur - BOURGES

À Mme CORNILLAUD Directrice du CH J.Coeur et Mr DAMIE Directeur de l'ARS

Le personnel du CHB est à saturation. Il n'en peut plus. Le sous effectif quotidien, les changements d'organisation, les restructurations et les mutualisations entraînent les équipes de tous secteurs dans un **épuisement professionnel**.

Le personnel est sans cesse **malmené** et géré de **façon inhumaine** : la direction refuse d'accorder des jours pour des événements familiaux (exemple pour se rendre à des obsèques et même à son propre mariage...!).

Des droits d'alerte au CHSCT sont déposés chaque année : situations trop fréquentes de **sous-effectif avec une charge de travail élevée** générant des dépassements de fonction, des heures supplémentaires et une **forte pénibilité**.

La sécurité des soins est difficilement assurée.

Particulièrement en gériatrie, les conditions de prise en charge des résidents sont devenues **scandaleuses et inhumaines** (soins d'hygiène des personnes partiellement effectués et à la chaîne, personnes non levées au fauteuil, pansements non réalisés ou reportés au jour d'après...).

Les urgences sont toujours saturées avec des conditions d'attente **indignes**.

Les plannings sont **désorganisés** et ne respectent pas la réglementation (les 3 à 4 week-ends successifs travaillés sont récurrents, les 6 jours consécutifs travaillés ne sont pas toujours suivis des 2 repos hebdomadaires légaux, les jours RTT et fériés non donnés, les horaires coupés sont trop fréquents et illégaux par leur amplitude horaire...)

Les personnels sont fréquemment rappelés à leur domicile ou sur leur téléphone portable durant leurs repos, leurs congés

annuels et après leur journée de travail.

Des lits ferment faute de médecin et de personnel soignant.

Les conditions de travail sont dégradées et désastreuses mettant en cause la prise en charge des patients et la qualité des soins.

La logique d'économie et de rentabilité : ça suffit ! Il faut arrêter l'austérité budgétaire dans notre établissement.

La CGT demande des recrutements massifs, urgents et pérennes dans tous les secteurs pour :

- le **remplacement des absences** (maladies, maternité, formation...) et des départs (retraite, mutation, disponibilité...)
- le **respect** des droits à congés
- l'**arrêt** des horaires coupés
- une meilleure qualité de vie au travail et une meilleure prise en charge des usagers
- la titularisation des contractuels
- l'**augmentation** du service de suppléance (SICS)

La CGT demande également :

- le **respect** de la législation concernant les plannings et les droits à congés
- le **respect** de la vie privée des agents, plus de considération et plus de concertation
- la **création** de postes aménagés
- l'**arrêt** de la polyvalence (d'un service à l'autre) et de la flexibilité (d'un jour à l'autre) imposées aux agents sur les pôles de jour comme de nuit.

Bourges, le 25 Juin 2015

MOTION du Centre Hospitalier George Sand

CGT - FO - SUD

MOTION des Personnels Non Médicaux.

MOUVEMENT du 25 juin 2015 - Pour la Défense du Service Public : Refus de la Loi Touraine.

MOTION des Personnels du Centre Hospitalier George Sand (18)

Les organisations syndicales CGT, FO et SUD demandent conjointement l'arrêt de la casse du service public de santé en France de manière générale et en particulier pour l'Hôpital George Sand. Ils présentent donc la motion suivante :

- ⇒ Intervention de la direction générale auprès de l'ARS du Centre afin d'obtenir l'arrêt immédiat des restrictions budgétaires pour notre Hôpital,
- ⇒ Arrêt immédiat des suppressions de lits et retour aux admissions des patients sur le site de Chezal-Benoit,
- ⇒ Arrêt immédiat des gels de postes,
- ⇒ Remplacement des départs en retraite à qualification

égale,

- ⇒ Titularisations immédiates de tous les agents contractuels,
- ⇒ Transparence sur la publication des postes sur l'Établissement,
- ⇒ Humanité et respect dans les rapports hiérarchiques,
- ⇒ Cohésion rapide entre la direction générale et le collège médical pour l'élaboration d'un projet médical dont la mise en place se fera en collaboration avec les équipes de soins.

Bourges, le 25 Juin 2015

ASSEMBLEE GENERALE UD/ULS

L'Union Départementale, en liaison avec toutes les Unions Locales, organise son Assemblée Générale le

JEUDI 10 SEPTEMBRE 2015 de 8 H 30 à 16 H 30

Salle Marcel Paul à BOURGES

Avec tous les mauvais coups qui sont tombés juste avant les congés (voir édito), il est primordial que chaque syndicat soit présent à cette AG. Tous les syndiqués y sont invités. Les Syndicats recevront une convocation ultérieurement. Nous avons besoin de discuter tous ensemble afin de préparer au mieux la rentrée avec les 2 grandes dates qui nous sont données : 23 septembre et 8 Octobre (voir ci-dessous).

LE 23 SEPTEMBRE : TOUS MOBILISÉS POUR LES DROITS SYNDICAUX ET CONTRE LA RÉPRESSION ANTISYNDICALE !

Le 23 septembre sera une journée de lutte et d'action nationale interprofessionnelle pour les droits syndicaux et pour les droits des salariés, contre les discriminations et la répression antisyndicale. Cette journée d'action interprofessionnelle s'inscrit dans la lutte quotidienne pour plus de droits syndicaux et de liberté d'expression. Face à cela, les lois Macron et Rebsamen réduisent les droits syndicaux et le peu de pouvoir dont bénéficiaient les Instances Représentatives du Personnel. L'Accord National Interprofessionnel, signé par le syndicat socialiste CFDT, la CFE-CGC, la CFTC et soutenu par l'UNSA, donne toute latitude au patronat pour mener des plans de licenciement à sa guise.

Le 23 septembre, nous défendrons le Code du Travail, les Statuts des trois Fonctions Publiques, dans le cadre d'une offensive pour gagner des droits de qualité et cesser de se battre en reculant. Les salariés attendent que nous soyons offensifs et audacieux.

Dans le département les raisons de se mobiliser ne manquent pas. Entrave aux élections professionnelles : Gattefin (*Mehun s Y*), Carrefour Market (*Vierzon*), Boubat Construction (*St Amand M*), Uniroute (*Bourges*). Entrave aux droits syndicaux et attaque contre les salariés : l'OPH Bourges Habitat, les mairies de Vierzon, Saint Florent/Cher, Mehun/Yèvre, Saint Germain du Puy et de Lunery. Entrave à l'amélioration des conditions de travail : Joskin (*Bourges*). Atteinte au droit de grève : base Intermarché (*Levet*). **N'hésitez pas à nous faire remonter d'autres cas similaires avant le 15 septembre.**

Toutes ces attaques sont l'œuvre du capital, et le gouvernement Gattaz est son vassal. Il faut en finir avec la criminalisation de l'action syndicale.

Développons nos droits, gagnons des droits, c'est le seul moyen de renverser le rapport de forces en notre faveur, pour l'ensemble du salariat. Pour cela, la CGT propose ;

1. le vote définitif, par l'Assemblée nationale, de la Loi d'amnistie « des délits commis lors des mouvements sociaux », adoptée par le Sénat le 28 février 2013.
2. une loi portant sur des droits nouveaux protégeant les militants syndicalistes et progressistes qui, dans le cadre de leur mandat, agissent dans une action collective.
3. de retirer de la liste des délits susceptibles d'être inscrits au fichier des empreintes génétiques, toutes les condamnations touchant les militants syndicalistes et progressistes qui, dans le cadre de leur mandat, agissent dans une action collective.

Donc le 23 septembre, mobilisons-nous !

LE 8 OCTOBRE 2015.

JOURNÉE D'ACTION INTERPROFESSIONNELLE CGT, FSU, SOLIDAIRES.

Parce que l'austérité nous étrangle, que la loi Macron nous enchaîne et que le pacte de responsabilité nous étouffe, le 8 octobre, mobilisons-nous !

Pour des salaires avec un SMIC à 2000 euros bruts, des pensions de retraites équivalentes à de vrais salaires !

Pour des droits protégeant vraiment les jeunes, les salariés et les retraités, tout au long de la vie !

Pour une vraie protection sociale, assurée à 100% par la Sécurité Sociale. Une Sécurité Sociale pour les populations et sans le Capital et gérée par les salariés sans les patrons.

Seule une forte mobilisation pourra faire reculer le gouvernement Gattaz.

Alors, le 8 octobre, mobilisons-nous !

**Pour ces deux mouvements, les lieux et horaires des manifestations
vous seront communiqués ultérieurement.**



Maurice RENAUDAT

*ancien Secrétaire Général de l'Union départementale CGT du Cher,
ancien Résistant
et ancien Secrétaire de la Fédération du Cher du Parti Communiste,*

**fait Chevalier de la Légion d'Honneur,
le samedi 27 juin 2015**

Enfin ! Ainsi s'est exclamé Jean-Michel GUERINEAU, secrétaire départemental de la fédération du Cher du parti communiste lorsqu'il retraça la vie du militant CGT et communiste, notre camarade Maurice RENAUDAT.

Enfin ! C'est le mot car il aura fallu que Maurice attende l'âge de 91 ans pour se voir attribuer cette distinction ô combien méritée.

C'est à l'âge de 12 ans que le jeune Maurice entre au travail comme vacher dans une ferme sur le canton de Graçay.

Il n'a pas vingt ans lorsqu'il rejoint les rangs de la Résistance au sein des FTPF ⁽¹⁾. Il sera d'ailleurs grièvement blessé lors de la bataille de Saint-Hilaire en août 1944.

Se rendant compte qu'il faudra continuer à lutter pour faire appliquer le programme du Conseil national de la Résistance, il s'engage au parti communiste français et à la CGT.

Il deviendra secrétaire départemental de son parti quelques années après la Libération puis secrétaire général de l'Union départementale de la CGT du Cher ce qui l'amènera entre autres à animer les luttes en mai 1968.

Il aura aussi été co-fondateur du Musée départemental de la Résistance et de la Déportation.

Bravo et Merci Maurice !

Jean-Pierre Planson

(1) Francs tireurs et partisans français, organisation de la Résistance créée par le Parti communiste français.



SANTÉ

Construisons l'avenir ensemble !

**Les mutuelles doivent renforcer leurs liens,
unir leurs forces et fédérer leurs moyens.
Notre avenir passe par une politique de partenariat,
respectueuse de l'identité de chacun.**

Rejoignez-nous.



**LA SOLIDARITÉ
EST UNE FORCE**



Les contrats santé proposés par la Macif sont assurés par des mutuelles relevant du Livre II du code de la mutualité et adhérentes à la Mutualité Française ou par des institutions de prévoyance régies par le Livre IX du code de la sécurité sociale

MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue Pied-de-Fond 79000 Niort.